

Can
Pam
C

Casgrain, Philippe B



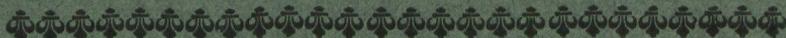
La Maison du Chien-d'Or à Québec

PAR

PHILIPPE BABY CASGRAIN

Avocat, C. R.

Ancien député de l'Islet au Parlement du Canada
Ex-Président de la Société Littéraire et Historique de
Québec, etc.



OKQ

2. (V) - Maisons historiques

LA MAISON DU CHIEN-D'OR

DONNÉES AUTHENTIQUES SUR SON ORIGINE ET SA CONSTRUCTION

Au point de vue du Guide de Québec, il est important de savoir à quoi s'en tenir sur la maison, l'origine et la signification du Chien-d'Or, qui continuent d'attirer l'attention et la curiosité des visiteurs étrangers, auxquels on est tenu de fournir des renseignements aussi exacts que possibles.

La tablette ou plaque de pierre sculptée en bas-relief, que l'on voit scellée dans le mur du Bureau de Poste de l'État, au-dessus de la porte d'entrée du milieu donnant sur la rue Buade, occupe aujourd'hui la même position que celle où on la voyait pareillement posée sur la surface du mur de l'ancienne grande maison en pierre à deux étages qui a été démolie en 1871 pour faire place au nouvel édifice. Cette première porte qui, comme la présente était en plein milieu, fut ensuite fermée et murée à la hauteur des fenêtres, et on y substitua deux autres plus commodes pour le service de l'ancien bureau de poste, au moyen de deux fenêtres voisines du côté ouest, avec un nouveau perron en pierre de taille.

La photographie nous a conservé une vue de la façade et du pignon est de cette maison telle qu'elle a existé depuis la date du millésime 1736, gravé sur le linteau de la porte du milieu. L'aspect de l'ensemble, lors de la démolition, est parfaitement bien rendu et la reproduction en a été si souvent faite et exposée, que l'ancienne maison est encore facilement reconnue par la génération qui l'a vu démolir.

C'est pourquoi nous attirons l'attention toute spéciale, et pour les motifs à déduire ci-après, sur les ouvertures et croisées, où l'on remarquera que tous les linteaux, montants et jambages sont en pierre de taille et font les parements dans le mur construit du reste en moellons.

La tablette, ainsi replacée dans le nouvel édifice, mesure environ trois pieds de longueur sur deux pieds de hauteur. Elle est restée intacte avec son chien doré, sculpté en bas-relief, couché et rongéant son os, doré de même, qu'il tient sous ses pattes. Les lettres bizarrement formées et gravées de

l'inscription sur le cadre aussi en relief sculpté à même la pierre, et qu'on lit au-dessus et au-dessous du chien, sont bien conservées, et telles qu'elles étaient en 1870, ainsi qu'en fait foi l'image photographiée alors que nous en donnons ici. Mais l'ensemble de l'œuvre est un essai primitif et témoigne du peu d'habileté du graveur ou sculpteur, comme aussi de son peu de connaissance grammaticale, calligraphique, et encore plus de l'ignorance de la mesure poétique de celui qui a voulu rimer en composant une devise.

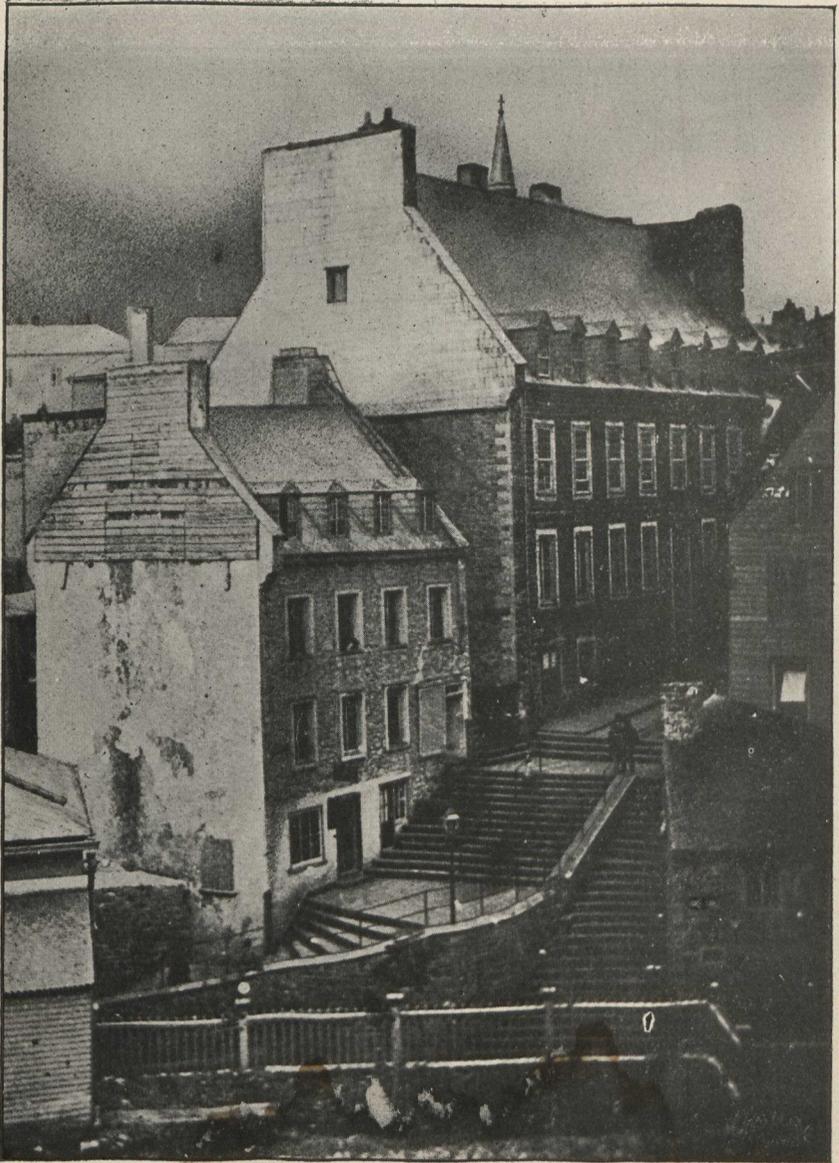
L'inscription pour conserver le sens de l'injure passée et endurée en attendant par l'offensé, pour laquelle il ronge son frein, figuré par l'os, comme aussi pour maintenir la césure recherchée et la mesure du vers de huit pieds, se lirait mieux comme suit, tout en conservant le vieux langage :—

Je suis un chien qui ronge l'os,
 En le rongant, je prends repos ;
 Un tems viendra, pas avenu,
 Que je mordrai qui m'a mordu.

Cette plaque d'un brun foncé ne semble pas être une pierre du pays. Elle était installée sous un linteau de pierre différente, semblable à celle des parements du mur. Ce linteau, découpé en cymaise, n'a pas été conservé, non plus que ses consoles plates en support qui étaient de même pierre que le chien. Il est remplacé par un nouveau, taillé carré, à fleur du mur, et qui porte gravé le même millésime 1736, mis là pour conserver celui de même date, qui se trouvait au-dessus de la porte d'entrée. En sorte que la plaque de pierre seule subsiste maintenant placée dans un léger enfoncement du mur. Ce millésime actuel est postiche, comme on voit ; il



LE NOUVEAU BUREAU DE POSTE



FREE-MASONS HALL, PUIS ANCIEN BUREAU DE POSTE

en pourrait être de même du précédent, s'il s'applique au chien; ce que nous allons essayer de vérifier ci-après. De même, nous aurons de plus à examiner si le chiffre doit s'appliquer à la pose de ce qui s'appelle l'enseigne du Chien-d'Or, aussi bien qu'à la date de la construction de la maison par Philibert en 1736; ou s'il n'y a pas eu une pose antérieure: c'est à savoir, si elle n'existait pas déjà, comme enseigne, sur la maison quand celui-ci l'a achetée des héritiers Roussels en 1734.

Le chien, son os et le sens menaçant de l'inscription ont beaucoup intrigué et continuent encore à intriguer l'esprit de nos érudits, antiquaires, chercheurs, écrivains et même historiens, pour découvrir l'origine, la cause et les motifs de vengeance qui semblent se rattacher à cette épigraphe du vieux temps. Plusieurs ont prétendu voir, sous cette emblème, l'image transparente d'un fait historique que parait en effet comporter le sens de l'inscription, de même que l'attitude du chien qui fait patiemment l'assoupi, et dans son repos concentre une rude vengeance qui n'attend que le moment d'éclater soudain par un réveil en sursaut.

On a brodé sur ce canevas plusieurs légendes ou histoires plus ou moins vraisemblables relativement à Philibert,—le propriétaire de cette maison,—qui y mourut à la suite d'une querelle, d'un coup d'épée par un officier français, M. de Repentigny, l'ainé, (1) en 1748; comme si cette tablette eût été posée à la suite de cette mort tragique en signe d'appel à ses enfants, afin de ne pas oublier d'en tirer vengeance. Le plein pardon accordé par Philibert avant de mourir à son homicide dément cette déduction, de même que le compromis avec la veuve et le pardon du Roy accordé à Repentigny, sans objection de sa part, attendu qu'elle avait été satisfaite des dommages et intérêts civils qui lui avaient été adjugés par la Cour. De plus pour éviter des rencontres à craindre de part et d'autre de Repentigny, qui d'abord avait fui, fut éloigné de la ville et se tint au fort St-Frédéric, puis à Montréal. Mais ce qui coupe court à cette histoire est le fait de l'existence de ce cartouche dès avant la mort de Philibert.

Ce thème, néanmoins, a servi de fond, sous le couvert de traditions, à plusieurs de ces contes qui ne manquent pas d'un certain charme, et il nous a valu, entr'autres, le beau roman de M. Kirby "The Golden Dog," qui se rapproche des œuvres si charmantes de Walter Scott, et qui continue d'avoir une vogue bien méritée, comme le prouve les nombreuses éditions et traductions qui en ont paru depuis les trente ans qu'il a été mis au jour. Sir James Lemoine en a donné une belle et judicieuse appréciation en 1877, Cf. *Can. Antiquarian*, vol. VI, p. 11.

Cependant, personne que nous sachions, n'est allé jusqu'au fond pour découvrir toute la vérité historique sur la maison même du Chien-d'Or *ab initio*.

(1) Pierre-Jean-Baptiste-François-Xavier Le Gardeur de Tilly, sieur de Repentigny, né à Montréal le 20 avril 1719. Lieutenant des troupes de la Marine. Cf. P. G. Foy, *La Famille Duchesnay*, pp. 105-9-10-11.

Pourtant, il était loisible, sinon facile, de remonter aux sources en prenant la peine de faire des recherches laborieuses et nombreuses, il est vrai, mais nécessaires, dans nos diverses archives, pour trouver les documents authentiques sur la construction primitive de cette maison, et les personnages de qui elle provient, avant de l'attribuer toute entière à Philibert.

Nous sommes loin d'ignorer que Philibert a bâti la maison du Chien-d'Or et se l'est attribuée en posant la première pierre le 20 août 1735, telle qu'elle a été découverte lors de la démolition en 1871, de même qu'il a fait poser le millésime au-dessus de la porte en 1736; ce que nous admettons volontiers comme inéluctable, pourvu qu'il ait entièrement démoli la maison qui s'y trouvait. C'est ce que nous allons examiner, car il ne s'en suit pas nécessairement que par le fait de bâtir on doit admettre que ce soit Philibert qui a commandé et posé le cartouche du Chien-d'Or, et même qu'il en ait rédigé ou ordonné l'épigraphe; de plus qu'il l'ait affiché dans un but de vengeance visé sur quelqu'un à atteindre tôt ou tard.

Sauf plus ample informé, nous croyons pouvoir dire, à l'encontre de l'assertion de MM. Doughty et Dionne, qui viennent d'en écrire tout récemment dans *Québec Under Two Flags*, p. 14, que ce n'est pas Philibert qui a bâti toute la maison dont il s'agit, mais qu'il a acheté en 1734 celle toute faite sur le terrain, alors presque neuve, au prix de 8,000 livres. C'était une maison en pierre à deux étages, de 40 pieds de front sur le niveau de la rue, avec des ouvertures et fenêtres en pierre de taille, semblables à celle de tout l'ensemble de l'édifice agrandi depuis, ainsi que nous l'allons démontrer, si l'on en croit les données exactes qui vont suivre. Au surplus, il faut dire que MM. Doughty et Dionne qui se sont bornés à détruire au point de vue historique les légendes concernant Philibert et qui n'avaient que ce but en vue, ne paraissent pas avoir remarqué ou s'être occupé de l'existence et description de cette maison en pierre à deux étages désignée dans la pièce No. 14 de leur appendice, pièce sur laquelle ils s'appuient et dans laquelle est constaté ainsi l'achat par Philibert de cette même maison des héritiers Roussel, suivant le contrat passé devant M^{re} Pinguet et son collègue, notaires royaux, le 7 juin 1734. Comme ils n'ont pas remonté au-delà de Philibert, ils assument que c'est lui qui a dû poser l'enseigne du Chien-d'Or. Sans vouloir prendre sur nous d'affirmer le contraire, examinons avec soin les circonstances de la construction.

La construction d'un premier édifice remonte à Timothée Roussel, maître-chirurgien, un des premiers colons établis à Québec, puisqu'il y était déjà avant son mariage qui eut lieu en 1667. On voit aussi que dès 1669 il possédait une habitation et une terre à la Canardière (Beauport), maintenant Limoilou, qu'il avait acquises au prix de 1,400 livres du nommé Jean Charpentier dit Lapaille, par contrat devant M^{re} Becquet, notaire, du 3 septembre de la même année, et il l'agrandit par l'achat, le 31 mai 1683, de celle voisine appartenant à Pierre Normand, Sieur de la Brière;

en sorte qu'il avait dès lors 123 arpents de biens-fonds, dont au-delà de 40 arpents en terres labourables, avec les ustensiles et animaux suffisants pour monter cet établissement; — comme on le voit par un inventaire de 1688, sur lequel nous reviendrons. Ce domaine appartient en partie aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu de Québec, où se trouve l'église de Limoilon, pour avoir été acquis des héritiers Roussel, en 1730.

Comme un des premiers habitants de la ville naissante et devenu un personnage assez marquant par son état et sa position sociale, circonstances qui peuvent aller à accréditer une tradition dont parle Knox et rapportée ci-après, il convient de donner quelques renseignements sur lui et sur son origine. Il sortait du midi de la France (né en Normandie, vers 1636, disent les Annales de l'Hôtel-Dieu): il était fils de feu Étienne Roussel, maître-chirurgien et de Jeanne Bouzette, (1) de la ville de Moyot, paroisse St-Jacques, diocèse de Montpellier, d'après son contrat de mariage devant maître Gilles Ragot, notaire, du 21 novembre 1667. Il épousa le lendemain à Québec, demoiselle Magdeleine du Mortier de Leur, fille de feu Auger du Mortier de Leur, écuyer, conseiller du Roy en son Conseil, capitaine du régiment de M. de l'Éstrade, et de demoiselle Catherine de Vaté, de la paroisse de Chemilly, diocèse du Mans.

Cette alliance confirme la position sociale que nous voyons tenue par M^{re} Roussel, laquelle paraît d'ailleurs bien établie dès lors puisque M. de Courcelles, le gouverneur, et M. l'intendant Talon, ainsi que les principaux de la ville, viennent assister à son contrat de mariage; et qu'ensuite le gouverneur voulut être parrain (5 fév. 1669) du premier-né des enfants nommée Renée-Françoise (*alias* Marie-Renée dans les actes.) et que son successeur, le comte de Frontenac, tint une autre, nommée Louise, sur les fonts baptismaux le 1^{er} mars 1674. Celle-ci devint la Mère St-Gabriel, qui mourut religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec le 2 juin 1703. Elle avait été élevée dans un couvent en France.

Avant son mariage, le chirurgien Roussel possédait aussi une petite maison près de l'Hôtel Dieu, rue des Pauvres., maintenant rue du Palais. (*Inventaire de 1668 et Reg. de la Prévôté, 16 avril 1720.*) où il commença à pratiquer son art et où il tenait des instruments de chirurgie, aussi des médicaments comme médecin.

On peut donc croire qu'avec les émoluments de sa profession et les revenus de ses terres, joint à un molière traitement pour le soin des pauvres, il pouvait jouir d'une aisance relative pour l'époque, et suffisante pour son état en ces premiers temps de vie simple et frugale dans la colonie.

Ce fut dans ces circonstances qu'il prit une concession de la fabrique de Québec, seigneurresse du fief Notre-Dame., d'un lot de terre et emplacement sur le côté sud de la rue Notre-Dame, ensuite nommée de Ruade, au lieu dit le Fort des Sauvages, contenant quarante-six pieds de front sur cette rue et trente-six pieds de profondeur, en tirant vers le *Chestiau*.

(1) Note à son contrat de mariage: les deux se rapportent du nom de famille Bouzette, alias Bouzette, Bouate, ci-devant de ce pays, au surnom comme "dém. somans".

attenant à l'est la ruelle ou ruelle alors dite Frontenac, (1) et à l'ouest M. de Chambly. Le prix de vente était minime et fut stipulé moyennant 20 sols tournois de rente seigneuriale et un denier de cens portant profit de lods-et-ventes;— et à la condition de bâtir maison sur le dit emplacement au bout de l'an et sans discontinuer;—tel que le tout est porté au contrat devant M^{re} Becquet, notaire, du 3 septembre 1673.

En même temps et par autre contrat devant le même notaire, il prit aux mêmes charges pour et au nom de Messire Jacques de Chambly, seigneur du lieu de ce nom, capitaine au régiment de Carignan, alors absent, la concession du lot adjacent du côté ouest, contenant trente-quatre pieds de front sur même profondeur de trente-six pieds, attenant à l'ouest M. de Mosny, chirurgien, et il y bâtit dans l'an, suivant la condition stipulée, une maison qu'il habita durant l'absence de M. de Chambly, son ami, nommé gouverneur de la Martinique. Plus tard, le 16 mars 1683, celui-ci lui fit donation en bonne forme suivant acte passé devant M^{re} Mathurin Bruneau, notaire royal à la Martinique, de cet emplacement, sur lequel il est dit à l'acte que "le dit Roussel est présentement bâti." Ce contrat fut insinué par ordre de la Prévosté le 12 octobre suivant, d'après une lettre missive de M. de Chambly, du 15 mars précédent. Dans l'intervalle, et en prévision de cette donation anticipée, Roussel avait obtenu du gouverneur, M. de Frontenac, la concession dans le domaine adjacent de la Couronne d'une augmentation de terrain, donnant sur la Place-d'Armes, vis-à-vis la profondeur des 80 pieds de largeur des deux lots réunis, c'est à savoir, 28 pieds à l'est courant sur la ruelle Frontenac et trente-deux pieds sur le long du terrain du côté ouest non alors concédé. Le mesurage en fut fait et procès-verbal dressé en forme de titre, le 16 juin 1677, par Jean le Rouge, arpenteur, par ordre et suivant concession du gouverneur à cet effet à Roussel. C'est ainsi que s'étend maintenant la totalité en étendue de l'emplacement du bureau de poste, en y ajoutant le surplus qui borne à la rue Ste-Anne, qui fut originairement concédé à M. D'Autueil; lequel le vendit à Jean Moran et son épouse, desquels Philibert l'acheta par accés devant Pinguet, notaire, du 5 décembre 1735 et du 4 juin 1737.

Quelques années après, Madame Roussel qui avait donné naissance à plusieurs enfants (7), passa de vie à trépas. Leur père contracta une autre alliance en épousant, le 16 août 1688, demoiselle Catherine Fournier, fille du défunt Jacques Fournier, sieur de la Ville, et de demoiselle Jeanette de Figuier, ses père et mère absents (*sic*) du pays, jadis demeurant Côte St-Gabriel-les-Québec. Le contrat de mariage fut passé devant M^{re} Genaple, notaire, le 29 juillet 1688, et le futur époux y est qualifié *honorabile homme*, maître-chirurgien, demeurant rue Buade. La future épouse y était assistée de son parrain, M^{re} Jean-Bte Peuvret, conseiller du Roy et greffier en chef du Conseil Souverain, et de M. de Lotbinière.

(1) Cette ruelle devait être appelée rue du Fort et fut fixée de 9 pieds de largeur. Titre de D'Autueil, concession de M^{re} Mosny, 12 sept. 1673.

aussi conseiller. Il y fut stipulé qu'avant le mariage il serait procédé à l'inventaire des biens de la communauté qui avait existé avec la première femme. En effet, le même notaire Genaple y procéda les 7, 9, et 16 du mois d'août suivant et le termina ce dernier jour en vue de la célébration du mariage; mais, singulièrement, cet inventaire ne fut clos et enregistré en la Prévosté que le 4 décembre 1693. C'est cet inventaire qui va nous intéresser à cause de la construction commencée de la maison, laquelle fut ensuite le milieu et partie des fondements de celle du Chien-d'Or. Il comprend ce qui s'est trouvé à l'habitation et métairie de la Canardière, et aussi ce qui a été inventorié à la maison rue de Buade, qui portait alors le numéro civique 34, sur la Côte Lamontagne, et dont formait partie, comme annexe, celle provenant de M. de Chambly, "à être démolie et estimée avec l'allonge ou fournil à 100 lbs. 10 s, attenante à la maison "neuve de maçonnerie" (en voie de construction) "et appartenant à la dite "communauté, laquelle maison neuve au surplus n'ayant été estimée."

N'étant point terminée, il est évident qu'elle ne pouvait être estimée; mais on remarque qu'il est dit à l'inventaire qu'elle avait alors "trois pans "seulement avec *attentes*" (qui sont des pierres en saillie pour continuer à construire à chaque bout) "au nord-est et du côté sud-ouest tenant à la "vieille maison." La construction en fut terminée par les nouveaux époux, et on employa les matériaux acquis et préparés à cette fin notamment ceux que l'on trouve décrits comme suit à l'inventaire:

"Dans la cour, se trouvent deux toises de grosses pierres de taille, "dont une partie est taillée, au nombre de sept ouvertures, à raison de "18 lbs. chacune, les dites deux toises rendues sur les lieux 50 lbs. qui, "avec la taille, font 176 lbs."

Ce sont ces pierres, celles ci-haut dites, qui sont entrées dans la maçonnerie des montants, linteaux et jambages des sept ouvertures ou fenêtres de la maison à deux étages et, pour ainsi dire, presque neuve quand elle fut acquise par Philibert en 1734. Celle-ci, forme partie et est le milieu de l'ensemble photographié de toute la maison agrandie des deux bouts par lui en 1736, sur tous les quatre-vingt pieds de front du terrain, comme l'y invitaient les pierres d'attentes qui semblaient indiquer un plan déjà conçu et arrêté pour une construction d'ensemble.

Timothée Roussel étant tombé malade, entra à l'Hôtel-Dieu, auprès de sa fille, Mère St-Gabriel, le 1er décembre 1700, et il succomba le 10, âgé de 63 ans et 10 mois, dit l'annaliste. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de Québec le 11, et l'acte de sépulture comporte qu'il est mort muni de tous les sacrements de l'Église, et il est dit âgé de 55 ans.

Le notaire Charles Rageot procéda le 9 avril 1701 à l'inventaire des biens de la seconde communauté et y réfère au premier inventaire ci-dessus cité. Mais ce ne fut que le 22 octobre 1720, que les héritiers firent le partage des immeubles de la succession et notamment de la propriété sur la rue de Buade, et ce par voie de licitation en la Prévosté;

et trois d'entre eux se firent adjudger la maison par sentence de cette date en surenchérissant sur Louis Perrault, riche négociant, qui avait poussé l'enchère à 7,660 livres.

Cette espèce de retrait va à établir la valeur dûment appréciée de la maison à cette époque, laquelle ne paraît pas avoir diminué dans les quatorze années qui ont suivi, puisqu'elle est fixée à 8,000 livres après ce laps de temps.

Il s'agit maintenant de découvrir qui a posé l'enseigne du Chien-d'Or, en d'autres termes, si c'est Philibert qui a bâti à neuf toute l'ancienne maison, ou s'il l'a seulement agrandie, en conservant la façade de celle qu'il avait acquise et telle qu'elle existait en 1734.

Nous laissons aux antiquaires à se déterminer pour le pour ou pour le contre d'après les considérations suivantes entr'autres.

Remarquons d'abord que la maison des Roussel, telle que nous la connaissons par les données fournies par l'inventaire et la description dans les titres, était grande, à deux étages, bien bâtie en pierre, si on en juge par ses parements en pierre de taille et par la solidité de la maçonnerie tel qu'on la travaillait alors, à plein mortier, préparé un an d'avance, et toujours construite dans la saison favorable et jamais l'hiver. Les fortes voûtes en pierre, sous le centre, qu'on a vu démolir en 1871 pour la reconstruction, s'accordent avec l'ancien usage français de bâtir ainsi. Cette maison était aussi évidemment faite avec soin et en prévision d'être agrandie, comme l'indiquent les pierres d'attente posées de chaque côté est et ouest. Il est facile d'en refaire la dimension sur le front, en observant que les deux pignons étaient restés debout avec les cheminées qui y étaient pratiquées et que l'on voit d'après la photographie dépasser le toit en arrière. De plus on retrouve les sept ouvertures des fenêtres déjà mentionnées suivant le croquis que nous présentons, et le pignon ouest était resté comme mur de refend dans l'ancien Bureau de Poste, comme on s'en rappelle, et que l'indique une des portes d'entrée qui se trouvait percée à même la deuxième fenêtre à droite de l'ancienne porte en entrant.

Il semblerait donc peu sensé et peu probable de jeter à terre, en pure perte, un édifice presque neuf et d'en payer la démolition, pour reconstruire pareil et pas meilleur. Et malgré que Philibert fut en partie munitionnaire du Roy, et peut-être riche, cependant l'inventaire de son mobilier est loin de le faire croire, il aurait eut ainsi à sacrifier la très grande partie de son prix d'achat, 8,000 livres, représentant aujourd'hui trois ou quatre fois cette valeur; ce qui est une considération à ne pas oublier.

On est donc porté à croire raisonnablement qu'il n'a fait qu'agrandir la bâtisse, en la prolongeant de vingt-un pieds vers l'est, et vingt-neuf pieds vers l'ouest, en suivant de lui-même un plan uniforme et continu, indiqué par la façade tel que commencée, et comme l'y invitaient les pierres d'attente. Cette probabilité est corroborée par l'examen des marchés conclus par Philibert pour bâtir. Ils sont tous passés devant le notaire Pinguet.

JE SVIS VN CHIEN Q'IRONGELO



EN LE RONGEANT JE PREND MON REPOS
VN TEMS VIENDRA Q'VN EST PAS VENU
Q'VE JE MORDERAY Q'VN M'AVRA MORDU

1736

Dans le contrat pour la maçonnerie, en date du 17 août 1735, avec Etienne Camane, maître-maçon, (1) il n'est aucunement question de démolition, et aucun plan ou devis n'est encore arrêté pour l'ensemble. Philibert se réserve de diriger l'ouvrage quand et comme bon il l'entendra, et il paie: seulement la façon de la maçonnerie sur le pied de 5 livres 10 sols chaque toise, sans spécifier aucune quantité. (1) On peut conclure de là que Philibert a voulu utiliser ce qui pouvait lui servir de la bâtisse, et être son propre architecte, entrepreneur et fournisseur; ce qui découle aussi des autres marchés, l'un pour fournir le bois de pin avec Matte et Godin, 7 février 1735, et un autre, de même date, avec Pierre et Nicolas Vallée, pour comble de 80 pieds de longueur. Comme il est certain que cette nouvelle construction avait plus de profondeur et mesurait 41 pieds anglais, de dehors en dehors, elle nécessitait un toit entier sur ces dimensions.

Si donc la façade de la maison bâtie par Roussel n'a pas été détruite, il s'en suivrait que le cartouche du Chien-d'Or serait dû à lui, et daterait d'environ 1689. Mais, nous ne découvrons aucun indice de son existence durant tout le temps des Roussels, ni aucune tradition à son sujet provenant d'eux, sinon celle bien vague rapportée par Knox, que nous citons ci-après.

Notons sur ce point que dans les premiers titres d'aliénation qui ont suivi la construction par Roussel, savoir, la sentence d'adjudication dans la Prévosté du 22 octobre 1720;—la vente d'un quart indivis par Marie-Louise Roussel et Jean-Bte Demeules, son mari, aux demoiselles Geneviève et Madeleine Roussel, devant Mre Hiché, notaire, le 22 octobre 1732;— et la vente à Philibert lui-même du 7 juin 1734 par les héritiers Roussel devant Pinguet, notaire, il n'est rien dit jusque-là dans la description de l'immeuble qui le désigne vulgairement sous le nom du Chien-d'Or, malgré le but apparent de tel signe pour le faire connaître comme tel suivant la coutume d'alors. Cependant, il ne s'ensuit pas, que pour cette raison, on doive conclure que l'enseigne de ce nom n'existait pas encore faute d'avoir été ainsi mentionnée, car elle ne s'y trouve pas non plus dans aucuns des titres subséquents jusqu'aujourd'hui.

Dans la description portée à l'aveu et dénombrement du Fief Notre-

(1) Le marché se lit comme suit : " de lui faire et construire, en maçon de pierre, une maison sur la rue Buade, en cette ville; la dite maison de telle longueur, largeur et hauteur que le dit sieur Philibert le jugera à propos, en laquelle seront telles voûtes, murs de refente, ouvertures et cheminées qu'il avisera et y seront employée la quantité de pierre de taille ou piquée soit pour les ouvertures, plaines et capucines, et où en la face de la devanture qu'il plaira au sieur Philibert, le tout suivant et conformément au plan qui lui sera donné." Trois jours après il posait la première pierre et y mettait une plaque de plomb avec l'inscription :

NICOLAS JAQVIN
DIT PHILIBERT

M'A POSÉ LE 20 AOÛST

Dame de Québec du 20 mai 1740 (Cf. *Aveux et dénomb. Vol. II, G, 2, folio 734, Vo. aussi du 1er avril 1740, id. folio 723.*) quatre ans seulement après sa construction; Nicolas Jaquin dit Philibert reconnaît posséder l'emplacement et maison rue de Buade, vis-à-vis de Mme de Boishébert, etc., chargé de quarante sols de rente et deux deniers de cens, etc., sur lequel il y a une maison en pierre à trois étages, (l'extension au N.-E. dans le penchant de la côte alors numéro 16 rue de la Montagne, est compté comme un étage, voir la photographie) de soixante-dix-huit pieds de long sur quarante-deux de profondeur, mais il ne fait aucune mention du nom de Chien-d'Or, quoiqu'il ait fait poser le millésime en 1736 comme date de l'édifice, sinon de l'enseigne qu'il avait en face de lui, et ainsi placée là soit par Roussel ou par lui-même. Car il est à remarquer que le Chien-d'Or, proprement dit, ne porte pas de millésime.

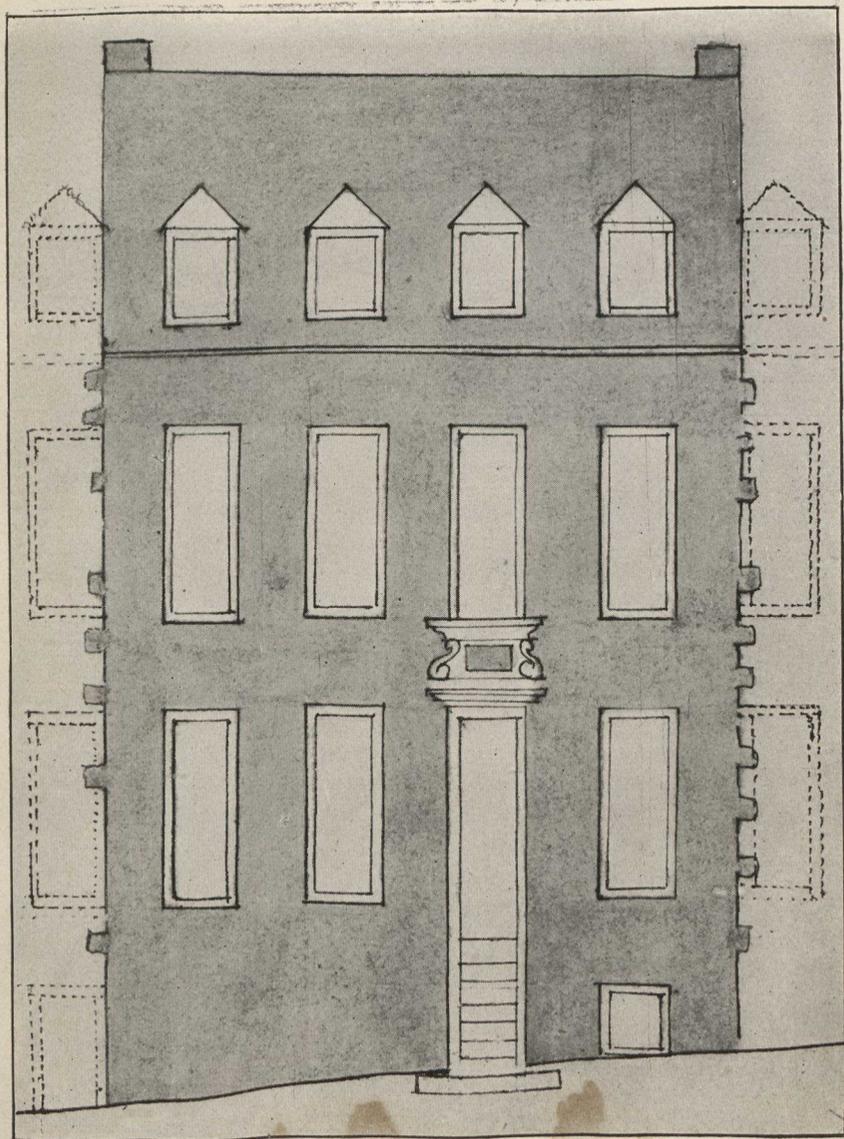
Ce même défaut de mention est fait par la veuve Philibert dans l'aveu qu'elle a rendu au Domaine du Roy comme consitaire pour partie du même emplacement, tel qu'il est consigné au *Papier Terrier, le 26 janvier 1757, Vol. A-1, p. 26.* La même omission est continuée par la même veuve devenue l'épouse de Bernard Cardeneau, et par les héritiers Philibert dans la vente par licitation poursuivie entre eux devant la Cour Militaire, et la sentence prononcée le 12 mars 1764, adjugeant la même maison à Nicolas Jaquin, l'ainé, pour le prix de 11,720 livres.

Nicolas Jaquin vendit à François Dambourgès par contrat devant M^{re} Saillant, notaire, en date du 22 août 1768. Sous ce propriétaire, la maison fut saisie et vendue par décret en justice dans la Cour des Plaidoyers Communs, à l'instance de Charles Berthelot, le 27 Septembre 1771, suivant le procès-verbal d'adjudication qui en fut dressé le 7 juillet 1773, en faveur de Jean Renaud et de ses créanciers.

Ceux-ci la mirent en vente volontaire par annonce dans la *Gazette de Québec* du 6 juillet 1775 et numéros consécutifs, ou pour être mise à l'encan le 21 septembre suivant. Elle était alors occupée par Miles Prenties, alias Prentice, hôtelier. Il était un ancien soldat du général Wolfe et comptait parmi les premiers colons anglais établis dès 1764 à Québec comme y tenant feu et lieu. Il acheta la maison par contrat devant M^{re} J.-A. Panet, notaire, du 16 mai 1777; et attendu qu'il appartenait à une des loges des Francs-Maçons établies à Québec, les réunions de la société se faisaient chez lui, et la fête de l'ordre y fut célébrée par un dîner à la fête de leur patron, lors de la St.-Jean du 27 décembre 1776. Depuis lors, la maison, en changeant de main, prit le nom de *Free Mason's Hall*. Là se réunissaient aussi les Canadiens de la loge No. 23, dits les *Frères du Canada*.

Remarquons que dans tous ces documents authentiques, il n'est jamais fait mention du Chien-d'Or.

Miles Prenties étant décédé au printemps de 1787, sa veuve, Jeannet



CROQUIS PROBABLE DE LA MAISON DE THIMOTHE ROUSSEL.

Pringle, (1) instituée sa légataire universelle par testament olographe du 6 avril, même année, vendit par contrat du 17 septembre 1787, devant Panet & Berthelot, notaires, le Free-Masons' Hall, à un certain nombre des frères de l'ordre, pour en jouir en fidéi-commis au nom de l'ordre, dans le but de lever et établir un fonds pour soulager des pauvres et des malheureux.

Tous les règlements de l'association sont insérés à l'acte.

Le 3 novembre suivant eut lieu l'inauguration solennelle de l'édifice comme Hôtel de Francs-Maçons de Québec, et la dédicace fut honorée de la présence de Lord et Lady Dorchester, accompagnés du général Hope et de diverses sommités de la ville. Le Révérend frère Spark prononça l'oraison de circonstance.

Subséquentement en 1790, l'association se dissolvit d'elle-même et un certain nombre de frères se trouvèrent à posséder chacun 1-16 du tout par contrats devant M^{re} Chs. Stewart, notaires, des 2 et 4 décembre 1790, et ils passèrent la propriété du fonds à Andrew Cameron, négociant de Québec (2) par contrat devant le même notaire Stewart, du 12 août 1796.

Pendant que Andrew Cameron en était devenu le propriétaire, comme représentant Prenties et ses auteurs antérieurs, Nicolas Jaquin dit Philibert, père et fils, la maison et emplacement furent saisis sur lui par main de justice et vendu par décret à la poursuite de John Munro, dans la Cour du Banc du Roi, à Québec, le 27 septembre 1804, ainsi qu'il appert par le titre conféré par le shérif Sheppard, à feu George Poser, adjudicataire, suivant acte passé devant M^{re} Jos. Planté, notaire, le 3 novembre 1804. Enfin le dernier titre est dans la vente par George Alford, légataire universel de Poser, consentie à sa Majesté, le 6 septembre 1853, par contrat devant M^{re} J.-Bte Trudelle, notaire;—et rien dans tous ces titres, ne s'y rencontre pour indiquer le Chien-d'Or, connu comme tel, pour désigner la maison. Elle continuait au contraire à être appelée *Free-Masons' Hall*.

Ce silence absolu ou cette abstention continue font connaître le peu de cas fait de l'enseigne de tout temps, comme telle; car, il est singulier qu'on n'ait pas, dès son origine, donné vulgairement et transmis ce nom de par la ville s'il était destiné à attirer l'attention du public comme réclame et point de mire à signaler.

Aussi, comme on ne découvre aucun écrit privé ou autre indice, pas même de tradition, allant à rappeler le souvenir ou donner une connais-

(1) Ce fut elle qui identifia le corps du général Montgomery, tué à l'assaut de Québec. "Mrs. Prentice, who kept a hotel at Quebec, and with whom General Montgomery had previously boarded, was brought to view the body, after it was placed in the Guard Room, and which she recognized by a particular mark which he had on the side of the head, to be the Generals." JAMES THOMSON.

(2) Il tenait son magasin sur la place de la basse-ville, porte voisine de l'*Enseigne de Wolfe*, suivant son annonce dans la *Gazette de Québec*, 1779 et 1780. Il y avait donc déjà eu, dans la ville, avant la statue en bois de Hippos, une enseigne, ou figure quelconque, en mémoire de Wolfe.

sance quelconque et significative du Chien-d'Or, on peut cependant constater que le silence à son sujet, et son oubli qui paraît entier, se trouvent corroborés par les pièces authentiques des notaires, lesquels ne manquaient pas suivant l'usage bien établi alors de mentionner dans les titres translatifs de propriétés les indications ou signes publiquement reconnus qu'elles portaient, tels, par exemple, que *le Lion-d'Or*, *la Boule-d'Or*, *Wolfe's Corner*, *Three-Cannons*, *The Elephant and Castle*, *La Cloche-Bleue*, *Blue-Bells*, etc. Et pourquoi pas le Chien-d'Or?

Nous pensons comme Hawkins, que le nom du Chien-d'Or vient seulement de ce que le chien était doré, et ne s'appliquait qu'à lui, sans égard à la maison.

Si donc l'enseigne et sa devise ont passé inaperçues, il n'est pas étonnant que son origine ait été si vite oubliée, ainsi que le sens à appliquer pour découvrir le motif de vengeance qu'on y lit, si toutefois il y a eu une visée particulière et intentionnelle attachée à la pose primitive de cette énigme par celui qui l'a mise là. Car on constate que, seulement vingt-trois ans après la construction de Philibert, et même au bout du court espace de onze ans qui a suivi sa mort, on ne savait rien de ce que tout l'ensemble voulait dire.

En effet, Knox rapporte dans son *Journal, septembre 1759 vol. 11, p. 149*, qu'il avait été frappé en voyant le Chien d'Or et sa devise. Il cite celle-ci de mémoire évidemment et peu correctement. On sait, comme il le dit aussi, qu'après la capitulation de Québec, il y est demeuré tout l'hiver suivant, même plus, et il dit avoir fait toutes les démarches possibles pour s'enquérir de la signification de l'enseigne et du sens au vrai de son inscription, sans pouvoir recueillir le moindre renseignement s'y rattachant. (1) Il ajoute qu'on lui a rapporté que le premier propriétaire de la maison était un homme doué de grands talents naturels, ayant possédé une belle fortune, et qu'après des revers, il avait réussi à en sauver les débris, et que peut-être avait-il attaché une portée caractéristique à ce signe, comme pour rappeler quelque événement particulier dans sa carrière.

Ce *premier propriétaire*, pris à la lettre ou autrement, ne voudrait dire que Timothée Roussel, puisqu'il n'y en avait pas eu d'autre antérieur: car la mémoire de Philibert ne pouvait pas être tellement oubliée, si peu de temps après sa mort, pour qu'on le mentionnât d'une manière aussi vague, d'autant plus que plusieurs membres de sa famille existaient alors, et ont survécu longtemps après le siège. Citons entre autres sa veuve Marie-Anne Guérin qui à cette époque n'était âgée que de 44 ans, et dont la maison, quoiqu'avariée, n'avait pas été détruite par le bombardement de la

(1) Il s'exprime comme suit :

The true meaning of this device I never could learn, though I made all possible enquiry, without being gratified with the least information respecting its allusion. I have been informed that the first proprietor of the house had been a man of great natural abilities and possessed of a plentiful fortune, which he after many disappointments and losses in trade had scraped together by means of the most infatigable industry.

ville:—on la retrace auparavant comme épouse en seconde noccs, 24 novembre 1751, de Bernard Cardenau, munitionnaire du Roy, et elle était encore avec lui à Québec en 1764, comme on l'a vu, d'où elle passa en France avec son mari;—Pierre-Nicolas Jaquin dit Philibert, son fils aîné, âgé de 23 ans en 1759;—un autre fils, Nicolas, âgé de 19 ans, et une fille Marguerite, âgée de 17 ans.

Ces personnes dans le cas où un fait saillant ou un souvenir important, concernant le chef de leur famille et se reliant au Chien-d'Or auraient réellement existé elles les auraient connus et elles étaient à même de le témoigner. D'autant plus que la femme de Philibert était mariée avec lui depuis près de trois ans quand il a rebâti en 1736, et elle avait vu poser ce Chien-d'Or, si toutefois il ne l'avait pas déjà été du temps de Roussel.

Il y avait de plus dans la ville des voisins et des vis-à-vis comme les de Boishébert et de Lanaudière, aussi bien que d'autres contemporains marquants, tous témoins compétents qui ne pouvaient pas tous ensemble avoir oublié Philibert et sa mort tragique survenue depuis si peu de temps, et ignorer aussi le fait, pas si vieux, de la pose de son enseigne et de sa signification, s'il y en avait une quelconque à lui donner. Et s'il y eût eu en ville la circulation de quelque tradition, donnée historique, ou d'événement, bruit courant, ou rapport quelconque touchant l'enseigne et se rapportant à lui ou à d'autres, il semble que Knox aurait dû parvenir à en connaître quelque chose. S'il n'a rien appris, c'est qu'on avait rien à n'en dire, rien à lui apprendre.

De plus, Knox fréquentait l'Hôpital-Général, de service comme capitaine, et communiquait courtoisement avec les officiers français blessés qui y étaient détenus en nombre. Or Monsieur de Repentigny, le cadet, avait servi sous Montcalm, et comme on sait, avec distinction; il était une notabilité dans l'armée. Il semble que Knox, dans sa curiosité, aurait pu, soit directement ou par l'intermédiaire de divers compagnons d'armes à l'Hôpital, obtenir quelques éclaircissements venant de ce frère, lequel avait dû passer et repasser bien souvent devant ce Chien-d'Or, qui, pour lui, semblait évoquer l'ombre de Philibert, et gronder une farouche vengeance contre l'homicide public commis par son frère aîné.

Cependant rien n'en est ressorti ni de ce côté, ni d'aucun autre.

De même, parmi les enfants de Timothée Roussel, s'il y eût eu vers cette époque du siège, quelque légende vraie ou imaginaire le concernant par rapport au Chien-d'Or, la tradition n'en pouvait être éteinte parmi ses enfants, lesquels ont survécu longtemps après la vente qu'ils firent de la maison en 1734.

Renée-Françoise s'est décédée que le 7 septembre 1748, environ huit mois après la mort de Philibert;—Marie-Françoise du deuxième lit, a vécu jusqu'au 9 juin 1757; Marie-Anne-Louise, jusqu'au 5 octobre 1750; Joseph-François, petit-fils, époux de Madeleine Gauvreau, a vécu jusqu'au 2 janvier 1758;—Sa fille Louise, dame Soupirant, était voisine du Chien-d'Or

du côté ouest, et continuait de l'être en 1775. Thérèse Roussel, du deuxième lit, qui avait épousé, le 13 janvier 1727, Charles Berthelot, le négociant de Québec ci-devant mentionné, étaient, elle et son mari, encore vivants le 26 juillet 1766, et faisaient valoir leurs droits contre les héritiers Pétrimoult devant la Cour des Plaidoyers Communs à Québec.

Dix ans après le siège, on voit encore Marie-Louise Roussel, veuve Jacques l'agé, obtenir le 1er août 1769, dans la même Cour, une condamnation au paiement de 2698 livres contre un nommé Liard.

Il semble incroyable que parmi tant de témoins survivants, l'on n'ait pas retracé et conservé dans le public de Québec quelques notions ou traditions sur l'origine et le motif écrit du Chien-d'Or, dérivant soit de Roussel ou de Philibert,—sur un objet qui pourtant n'était exposé aux yeux que dans le but d'attirer et réveiller l'attention. Ne serait-ce pas parce qu'il ne comportait aucune signification?

Personne depuis Knox n'a encore réussi à dévoiler le mystère qui l'entoure, si mystère il y a; mais nous osons dire qu'il n'y en a pas.

Nous croyons l'inscription provenir tout simplement d'une ancienne épigraphie et enseigne semblables en France. Nous avons posé cette question dans *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, Paris, vol. XLIX col. 730, et nous attendons la réponse.

Autrefois, dans Québec, l'usage de diverses sortes d'enseignes avait été importé tant de France que d'Angleterre. Elles n'étaient que la reproduction de celles d'outre-mer et étaient destinées au même but, celui commercial comme réclame.

Il se peut que celle dont il s'agit ait été importée toute faite, si la pierre n'est pas d'une espèce des environs de Québec, suivant son apparence de prime abord. Dans tous les cas, la forme de l'écriture et le style sont bien de la vieille France, et le langage bref et sec rappelle celui particulier à Anne de Bretagne et son temps. Il n'est sûrement pas du XVIII^e siècle, et on se demande qui, à Québec, l'aurait conçu ainsi en 1736, ou même en 1689.

Il nous semble aussi que le sens de la devise n'est pas complètement déterminé et flotte entre une injure reçue et une injure à attendre; c'est-à-dire, entre "qui m'a mordu" et "qui m'aura mordu." La signification pourrait être interprétée à un futur conditionnel, au cas d'une agression en général, sans s'attendre d'où elle peut provenir. Elle voudrait dire: quand on m'aura mordu, viendra mon temps de mordre; ce qui ne serait autre que la devise connue: "Qui s'y frotte s'y pique." Le chien garde son os, n'y touchez pas. Le maître en paix est à son négoce, ne l'y troublez pas.

D'autre part, si cette inscription comportait une menace absolue et ouverte de vengeance elle ne pouvait être qu'à l'adresse de quelque personnage notable, officiel ou autre, si du temps de Roussel. Or il n'est resté aucun vestige de lui ou fondement provenant de sa part pour asseoir une légende ou une application de vengeance. D'ailleurs, cette menace était trop

hardie pour ne pas être bientôt relevée, ou même tolérée un instant par le pouvoir autocratique qui dominait alors, et l'on était sous Frontenac, avec lequel "il fallait charrier droit," comme avait dit de Louis XI son chroniqueur.

Au reste, la vie de Timothée Roussel paraît s'être écoulée fort paisiblement et ses principes religieux connus n'admettraient pas le recours à la vengeance, encore moins à celle ainsi affichée et concentrée de haine en permanence.

Au fonds cette épigraphe est payenne et à sa face antichrétienne.

Et quant à Philibert, il est inutile de chercher chez lui avant 1735 et durant les 5 à 6 années de son négoce après sa majorité, un motif de vengeance, puisque si peu de temps après sa mort, on n'a pu en découvrir aucune trace d'incident dans sa vie pour donner lieu à la devise, et personne aujourd'hui en présence des faits connus, ne penserait à la relier à la querelle qui a été la cause de sa fin tragique.

Longtemps après, comme le gros du public se croyait en présence d'une énigme remontant à l'ancien régime, il fallait chercher là une solution et l'ignorance des détails du fait historique touchant la mort de Philibert a commencé enfin vers 1829-1830 à ouvrir le champ à l'invention chez Messieurs les Anglais.

Les traditions imaginées alors sur Philibert par le Révérend Monsieur Bourne, dans le "*Picture of Quebec*," p. 121, appendice II de la première édition, et répétées par le Colonel Cockburn, A. R., dans son *Quebec and its environs*:—les mêmes recueillies de première main par Hawkins dans *Picture of Quebec*, sans plus ample recherche de leur vérité:—celle, sur le même thème, de la courte mais belle légende d'Auguste Soulard de 1839, ont toutes été inventées, comme on le voit, longtemps après la cession du pays.

Feu Monsieur Jacques Viger, archéologue érudit, par un examen critique de cette dernière. (1849. *Rep. Nat.* p. 124) a fait main basse avec autant de bonhomie que de sûreté de jugement sur l'ensemble de ces contes, appuyé par des dates certaines et des pièces authentiques. De plus il a annoté dans son M. S. S. la véritable histoire de la mort de Philibert, telle qu'elle appert au procès de M. de Repentigny. Mais rien n'a paru de lui pour dévoiler la signification de la devise.

Monsieur le juge Bâby, le savant et actif Président de la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal, en puisant de mémoire dans sa nombreuse collection de matériaux pour servir à l'histoire du pays, nous a donné depuis longtemps la version exacte et les incidents de la mort de Philibert en se moquant de ces prétendues traditions. Notre bibliophile, M. Philéas Gagnon, en possédait aussi la connaissance depuis longtemps, pièces en mains. Ce sont celles qu'il a fournies et qui, traduites en langue anglaise, sont publiées dans l'appendice de *Quebec Under Two Flags*.

Ainsi, ce n'est que près de trois quarts de siècles après les recherches

infructueuses de Knox qu'ont commencé à voir le jour les traditions erronées qu'il n'est plus nécessaire d'analyser ou de contredire. Leur fausseté historique, jointe à leurs divergences, démontrent l'ignorance des faits; bien plus, nous y trouvons un point important à signaler, c'est l'absence de fondement pour donner cours à une tradition mieux fondée pour expliquer la raison de la devise, et la non-existence jusqu'à présent d'une tradition vraie qu'on s'efforçait à trouver, comme on supposait qu'il devait y en avoir une. Or, rien n'ayant paru pour y donner cours, et le vide à ce sujet qui s'est fait autour du Chien-d'Or *ab initio*, nous semblent suffire pour montrer qu'il n'y avait au fond rien de sérieux dans cet emblème, ni aucune signification à chercher.

On conçoit que ce symbole, en le supposant avoir été d'abord employé en France, visait, la première fois qu'il a été posé, un but particulier de vengeance et lançait un cartel de défi.

Mais à Québec, il ne comportait et on ne lui connaissait aucune signification locale: ainsi, on ne peut être appelé à le dépouiller d'une personnalité offensée qui n'a point existé. On ne peut rien tirer du néant par une preuve soit négative ou positive:

Cet emblème du chien, doré ou non, a été simplement posé comme une enseigne du temps passé, très propre à attirer l'attention et à éveiller la curiosité: et il est évident qu'on a tenté de faire de l'ensemble une ornementation dans le genre d'un cartouche passable:—et c'est tout bonnement la dorure ajoutée qui l'a fait baptiser le Chien-d'Or.

La fin des légendes qui fait traverser l'océan au frère de Philibert pour venir à Québec régler les affaires de la veuve, et de là partir à la poursuite de M. de Repentigny pour le rencontrer à Pondichéry et le tuer en duel, suivant Sir James LeMoine, qui n'en croit rien, et même va à l'encontre de son ami Soulard, qui fait périr, au même endroit, Pierre-Nicolas Jaquin, fils, dans une rencontre avec de Repentigny en voulant venger la mort de son père, sont autant de fables qui disparaissent du fond historique.

Ce fils n'a pas laissé Québec, où on le retrace encore là en 1768-69, dans diverses instances devant la Cour du Banc du Roi et devant le notaire Chs. Stewart, même en 1788.

Et quant à M. de Repentigny, l'aîné, il n'avait pas fui en Acadie. On a confondu là un voyage antérieur: il était relégué au Fort St-Frédéric. Il passa ensuite en France, devint brigadier-général, vécut jusqu'en 1776 et mourut à Mahé, aux Indes Orientales, possession qu'il avait maintenue contre un prince du pays et dont il était gouverneur. Cf. *P. G. Roy, La famille Juchereau-Duchesnay*, p. 108. et *"The Quebec Gazette, No. 616, année 1777*, qui, dans la notice mortuaire, le gratifie de marquis de Repentigny. Il ne faut pas le confondre avec son frère, Louis le Gardeur de Repentigny, né à Montréal, le 5 août 1721, qui, lui aussi, passa en France après la chute de Québec, servit son roi avec valeur et devint gouverneur et commandant en chef du Sénégal, de Corée, Côte d'Afrique, etc. Il mourut à Paris, le 11 octobre 1786. (*Id.* p. 111.)

On conçoit que tant que vécut la génération qui fut témoin de la mort tragique de Philibert, qui avait vu se dérouler tous les incidents du procès et de la condamnation à mort par contumace du Sieur de Repentigny,— suivie de son exécution en effigie, sur la place;—qui avait appris le plein et généreux pardon que sa victime expirante avait manifesté à son égard; l'écrasement de son emprisonnement volontaire;—puis les lettres de grâce du Roi et leur entérinement requis solennellement par le coupable, tête nue et à genoux, devant le Conseil Supérieur, suivi de l'ordonnance du même Conseil du 2 octobre 1749, à l'effet d'entériner ses lettres de pardon et rémission, et réintégrant de Repentigny dans son état;—tous ces graves événements étaient encore frais à la mémoire en 1759, et de plus constaté dans les archives de la justice criminelle des deux hautes Cours de record du pays, pour pouvoir toujours y recourir au besoin. Par conséquent, aucune des prétendues traditions développées plus tard, ne pouvaient naître alors pour être viables à l'encontre des faits connus et patents. Il fallait donc que l'oubli s'en fit à la longue pour en supposer d'autres à ce sujet, soit comme traditions, légendes, ou sous forme romantique. Mais où trouver celui ou ceux qui y ont premièrement donné naissance, et où Bourne a-t-il puisé la tradition qu'il a publiée en 1829 sur le Chien-d'Or, et qu'il n'a pas reproduite dans la seconde édition qu'il a publiée chez G. Melksham Bourne, son frère, libraire à New York, en 1830, enjolivée des belles gravures de Smilie, jr., qu'il a reproduites de la première édition.

Cependant, on voit que son récit a pris cours dès lors et s'est répandu comme vrai dans le public de Québec,—à l'exception toutefois de quelques gens instruits et mieux informés, tels que MM. Viger, Faribault et autres de leur cercle littéraire. (1)

Bourne avait simplement dit : *Thereby hangs a tale*, en mentionnant le Chien-d'Or. Entendait-il un conte, une histoire, une légende, une fable? Il n'en dit pas plus long, et sa version a été adoptée aussitôt comme vraie et a failli passer dans le domaine de l'histoire. Elle y restait jusqu'à récemment même dans les nouveaux guides de Québec;—tant il est facile de lancer une erreur historique et difficile de la déraciner dès qu'elle a pris pied. On a bien, l'autre jour, conduit l'archevêque de Canforbéry chez le barbier Williams, rue St-Louis, pour voir la maison où Montcalm

(1) Feu M. Faribault, dont les travaux ont tant contribué à la culture des lettres et à la collection de nos Archives historiques, avait pu réunir la plupart des minutes de la justice criminelle sous l'ancien régime. Il les avait déposées, reliées, à la bibliothèque de la Société Littéraire et Historique de Québec où elles sont demeurées jusqu'à l'année 1884, que le Gouvernement Provincial les a réclamées. Elles sont maintenant sous les soins de M. Eulore Evanturel, registraire provincial.

M. Faribault a annoté chaque procès d'un en-tête du nom qui sert ainsi d'index. Il est certain de la sorte que le procès de M. de Repentigny ne lui a pas échappé. Il n'a pas pris la peine de relever les erreurs historiques des légendes qui ont surgi de son temps. Elles lui paraissent trop grossières et trop évidentes pour s'en occuper. D'ailleurs, après l'apparition des saletés forgées par ce révérend Bourne et publiées en 1829 dans son *Marie Monk*, l'invention de cet auteur ne devait plus avoir aucun poids parmi nous.

est mort. Ce qui est certain, les héritiers et représentants de la veuve Ménage, et non Arnoux, qui habitaient alors la maison, n'en ont jamais eu connaissance. L'on connaît maintenant la maison d'Arnoux et son site exact. Cf. *Bulletin des Recherches Historiques, janvier 1903, et seq.*

Pour nous la maison du Chien-d'Or n'offre rien de remarquable depuis sa construction en 1736 jusqu'à la conquête, sinon l'incident de la mort de son propriétaire en 1748, et un peu sa dimension pour l'époque. Cependant nous regrettons d'avoir à la dépouiller du charme qu'on attache aux légendes, lesquelles se lisent souvent avec plus d'intérêt et de plaisir que l'histoire réelle. Néanmoins, en passant à des propriétaires anglais, en 1776, son histoire est plus mouvementée. Elle offre dès lors un champ nouveau à des scènes tragiques et aventures romanesques, qu'une belle imagination comme celle de M Kirby pourrait mettre en beau relief. Ainsi, Montgomery fut l'hôte de Madame Prenties, comme on l'a vu, et elle l'a identifié mort; —le fameux Nelson, faillit, comme hôte de la maison, y perdre son cœur dans ses années juvéniles et s'enlever les lauriers de Gibraltar par l'amour pour la belle Miss Simpson;—un pauvre malheureux franc-maçon, qui y logeait aussi, s'y pendit sur un clou légendaire qui était demeuré en la possession de feu M. Sheppard, le maître de poste. Ce drame pourrait rappeler le dicton: *Il ne manque pas un clou à cette maison.*

Deux ans après la vente judiciaire faite sur lui du Free-Masons' Hall, tel que dit ci-haut, Andrew Cameron finit tristement ses jours. Ruiné dans ses affaires et malade on crut à un suicide. Sa mort fut rapportée dans le temps comme suit:

EXTRAIT de la *Gazette de Québec*, jeudi 28 août 1806. No. 2157, page 3.

"Mourut, la semaine dernière, M. Andrew Cameron, ancien et respectable habitant de cette ville. Il laissa sa maison de la ville mercredi (le 20), dans un état de débilité pour aller à la campagne. On le vit le même jour (le 20) pas loin de sa ferme, mais n'ayant pas paru à la maison, on fit beaucoup de diligence sans pouvoir le découvrir, jusqu'à vendredi (le 22), lorsqu'on le trouva accidentellement noyé sur la grève près d'une de ses terres. Samedi (23) il y eut une enquête du coronaire sur son corps qui fut apporté en ville et inhumé le même jour."

Une nouvelle légende à créer pourrait faire croire à un sort jeté sur la maison, ses propriétaires, et les personnes qui l'habitaient; car l'amour et la mort semblent y avoir eu des rendez-vous tour à tour fatalement funestes aux habitués.

Le duc de Kent s'y mêle aussi par ses volages équipées et amourettes; car il ne faut pas le croire avoir toujours été fidèle à la belle comtesse de Fortisson. Ce qui lui valut, dit-on, une bonne râclée, aux abords de la maison, de la part d'un père irrité par lui à propos de sa fille. On ajoute aussi qu'il vint en aide, sans être demandé, à M. X, un des anciens propriétaires du "*Free-Masons' Hall*," dont l'épouse, une très belle écossaise, s'obstinait à demeurer stérile. Il finit par prouver, d'une manière ou d'une autre,

à cette dame bienveillante que, dans l'ancienne religion et suivant la bible, c'était un malheur sinon une disgrâce pour une femme de demeurer en ce perpétuel état, quand surtout sa beauté se montrait comme un palliatif à la rigueur du décalogue. Les arguments d'un prince, en tel cas, coulent aisément vers la persuasion.

M. X ne put se consoler de voir un rejeton du sang royal surgir dans sa famille, et le malheureux fut trouvé, un bon matin, pendu à une haute branche d'arbre devant sa porte sur le chemin du Cap-Rouge.

Son *héritier*, puisqu'il faut ainsi appeler *is quem nuptiæ demonstrant*, devint très pauvre, et par l'entremise de quelques amis, on lui obtint de la Cour d'Angleterre une petite pension alimentaire qui lui fut servie jusqu'à son décès en 1867, à l'âge de 74 ans.

Ces divers événements, compris dans l'espace d'un quart de siècle, pourrait former le canevas d'un nouveau roman historique, cette fois sans anachronisme, et réveiller ainsi

Le Chien-d'Or
Qui dort encore,
Et qui ignore
Qui lui fit tort.

P.-B. CASGRAIN.